



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six novembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 30 octobre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Lyria VERLET
Messieurs Mathieu BENEZECH, Sylvain HAGER, Thierry ROQUE, Robert SOUQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC représentant M. Robert SOUQUE et Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-Jean ROUGEOT
M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES
M. Sylvain HAGER donne procuration à Mme Martine GIL
Mme Marie LORENTE-AMEN donne procuration à M. Michel FARENC
Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

210-2023 : Compte rendu des décisions du Président

*Le **PRESIDENT** de la Communauté de Communes les Avant-Monts,*

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10, L2 122-22 et L2 122-23,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°078-2020 du 27 juillet 2020 donnant délégation de signature au Président,

121-2023 Remplacement boîtier CPU et programmation – STEP de Causses et Veyran – Régie Assainissement

CONSIDERANT que le boîtier CPU de la station d'épuration est hors service,

CONSIDERANT la nécessité de le remplacer afin de suivre le contrôle des alarmes en cas de panne,

VU le marché signé avec la société SUEZ domiciliée 8 rue Evariste Galois à Béziers pour la création d'un superviseur central, travaux de mise à niveau et pose d'équipements de télésurveillance,

Le Président DECIDE de valider la proposition de la société SUEZ domiciliée 8 rue Evariste Galois – 34535 BEZIERS pour le remplacement du boîtier CPU de la station d'épuration de Causses et Veyran pour un montant de 2 783 € HT soit 3 339.60 € TTC

122-2023 Achat d'une cuve de 2000 litres pour le Service Technique

VU la nécessité pour le Service Technique d'acquérir une cuve de 2000 litres.

Le Président DECIDE de valider le devis de la société LR TRACTEUR sise 9 avenue du Point Second, 34320 ROUJAN pour un montant de 1656.00 € HT soit 1987.20 € TTC,

123-2023 Achat imprimante et lecteur scan pour billetterie service culture

Vu la proposition de la société « ARTTICK », concernant l'achat d'une imprimante thermique pour l'édition de billet de spectacle et un lecteur scan pro, pour la vérification des billets, ainsi que la redevance de licence d'utilisation pour un tarif de 1609,00 € HT.

Le Président DECIDE de valider le devis de la société « ARTTICK » – 16 rue du puits de la tarasque – 84000 AVIGNON, d'un montant de 1609,00 € HT, afin de se moderniser et être en conformité avec la régie culture.

124-2023 Fabrication et pose d'un plan de travail à la crèche le Colombié de Puimisson

VU la nécessité de réaliser un plan de travail supplémentaire à la crèche Le Colombié de Puimisson

Le Président DECIDE de valider le devis de la MENUISERIE RODRIGUEZ sise 9C rue des aires hautes, 34480 SAINT GENIES DE FONTEDIT pour un montant de 1 080.00 € HT soit 1 296.00 € TTC,

125-2023 Attribution mission connexe- Permis de construire nouvelle STEP de Causses et Veyran

VU la délibération n° 202-2023 en date du 25 septembre 2023 autorisant le Président à consulter et signer les contrats avec les opérateurs pour la réalisation des missions

connexes relatives aux travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Causses et Veyran,

Vu la nécessité de retenir un architecte pour l'élaboration du permis de construire

VU la consultation lancée par le Maître d'œuvre,

	BEL ARCHITECTE	ATELIER 1 - Olivier CANAL
Tranche ferme : Permis de construire et de démolir		
Etudes préalables	300,00 €	4 200,00 €
Projet architectural et intégration urbaine	1 800,00 €	
Dossier PC	600,00 €	
Dossier Permis démolir	1 100,00 €	750,00 €
SOUS - TOTAL	3 800,00 €	4 950,00 €
Tranche optionnelle :		
Dossier PC modificatif	1 300,00 €	600,00 €
SOUS TOTAL	1 300,00 €	600,00 €
TOTAL GENERAL HT	5 100,00 €	5 550,00 €
TOTAL GENERAL TTC	6 120,00 €	6 660,00 €

DECIDE de retenir l'offre du cabinet BEL ARCHITECTE domicilié 7 rue Campredon 34480 Magalas pour un montant total de 5 100 € HT soit 6 120 € TTC pour l'élaboration du permis de construire de la nouvelle station d'épuration de la commune de Causses et Veyran

126-2023 Achat d'une découpeuse thermique – Régie Eau

VU la nécessité d'acquérir une découpeuse thermique et disques pour le service technique de la régie eau pour la réalisation des travaux de voirie et de réseaux humides

VU la consultation effectuée,

Le Président DECIDE de valider le devis de la société LOXAM sise 220 Rue Alphonse beau de Rochas – 34500 Béziers d'un montant de 1 990.00 € HT soit 2 388.00 € TTC

127-2023 Fourniture et pose d'un automatisme de portail coulissant à la crèche le Colombié de Puimisson

VU la nécessité de motoriser le portail coulissant de la crèche Le Colombié de Puimisson

Le Président DECIDE de valider le devis de la Société SARL LOUVIER sise ZAE Les Masselettes, 34490 THEZAN LES BEZIERS pour un montant de 2 864.30 € HT soit 3 437.16 € TTC,

128-2023 Acquisition d'éléments de mesures complémentaires pour recherche de fuites - Régie Eau

VU la nécessité du service des eaux de s'équiper en matériel de recherche de fuites afin de limiter les pertes sur les réseaux d'eau potable et notamment en détecteur et matériel d'écoute acoustiques (émetteur, micro, capteur, casque, poignée pour récepteur ...) avec valise de transport afin de localiser les fuites sur les réseaux. Ces équipements sont subventionnés à hauteur de 80% dans le cadre de l'élaboration des Schémas Directeurs d'eau potable et d'assainissement.

VU la consultation lancée

VU l'avis favorable de la commission des marchés en date du 12 juin 2023,

DECIDE de retenir l'offre de la société Prolians/Baurès pour l'acquisition de détecteurs et matériel d'écoute acoustique, équipement de transport et accessoires pour un montant de 14 058.55 € HT soit 16 870.26 € TTC

129-2023 Sieste Musicale – ABEILHAN – Le 23/06/2024

Vu la proposition du Piano Voyageur, du 9 octobre 2023 pour un concert de 1h de *Balade en romantisme* qui se déroulera le 23 juin 2023 à Abeilhan, dans le cadre de la « *Sieste Musicale* » au tarif de 550 € TTC.

Le Président DECIDE de valider le devis du Piano Voyageur – 3 Rue des remparts – 34 480 FOUZILHON, d'un montant de 550 € TTC, dans le cadre du Concert *Balade en Romantisme* lors de la « *Sieste Musicale* » du Dimanche 23 juin 2024.

130-2023 Spectacle musical pour les enfants des écoles maternelle et primaire de la Communauté de communes Les Avant-Monts.

Vu la proposition de l'association « *Boîte de concerts* », concernant le spectacle musical « *Lili, la plus petite étoile de tout l'univers* », présenté par la compagnie Alatoul, pour 1 représentation le 19 décembre 2023, à 14h30, à destination des enfants de l'école maternelle et primaire de Neffiès pour un tarif de 700€ TTC.

Le Président DECIDE de valider le devis de « *Boîte de concerts* » – 41 avenue de Marcorignan – 11200 NEVIAN, d'un montant de 700 € TTC, dans le cadre des spectacles de Noël offert aux enfants du territoire, à Roujan, le 19 décembre 2023.

131-2023 Spectacle pour la saison culturelle 2024 du service culturel de la Communauté de communes les Avant-Monts

Vu la proposition de « *Bleu Citron* », concernant le spectacle « *Donovan* », pour 1 représentation le 16 novembre 2024, lors du deuxième semestre de la saison culturelle organisé par le service culturel de la Communauté de communes Les Avant-Monts pour un tarif de 3000 € HT.

Le Président DECIDE de valider le devis de « *Bleu Citron* » – 28 Rue Dupont – 31500 TOULOUSE, d'un montant de 3000,00 € HT, dans le cadre du deuxième semestre de la saison culturelle, le 16 novembre 2024.

132-2023 Illustration affiche Festival les « Hivernales du Rire et du Vin »

Vu la proposition de devis de *Camille Palaysi*, concernant l'illustration de l'affiche pour les « Hivernales du Rire et du Vin » 2024 pour un tarif de 300 € HT.

Le Président DECIDE de valider le devis de *Camille Palaysi* – 119 Rue du Faubourg Boutonnet – 34000 MONTPELLIER, d'un montant de 300,00 € HT, dans le cadre de l'illustration de l'affiche des « Hivernales du Rire et du Vin 2024 ».

133-2023 Transports durant le spectacle de Noël offert aux écoles du territoire de la Communauté de communes les Avant-Monts

Vu la proposition de devis des *Autocars Theron*, concernant les déplacements des écoles au lieu de représentation du spectacle « *Lili la plus petite étoile de tout l'univers* » durant le mois de Décembre, dans le cadre du spectacle offert par le service culturel de la Communauté de communes Les Avant-Monts, aux enfants des écoles de notre territoire, d'un montant de 6200€ HT.

Le Président DECIDE de valider le devis des *Autocars Theron*– 33 Avenue de Béziers – 34490 THEZAN LES BEZIERS, d'un montant de 6200 € HT, dans le cadre du transport de l'école au lieu du spectacle, offert par le service culturel de la Communauté de communes Les Avant-Monts, aux enfants des écoles de notre territoire.

134-2023 Attribution missions connexes - Réhabilitation réseau EU Rue Louis Arcelin à Murviel

VU la délibération 155-2022 du 11 juillet 2022 autorisant Le Président à lancer la consultation pour les travaux de réhabilitation des réseau AEP et EU sur la rue Louis Arcelin à Murviel.

VU la consultation lancée par notre Maitre d'œuvre pour la mission de diagnostic amiante et HAP

VU les offres reçues et le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet GAXIEU, Maitre d'Œuvre de l'opération, il est proposé de retenir la société AD BTP domiciliée 55 Rue Joseph Cugnot – 11100 NARBONNE pour un montant de 1 670 € HT soit 2 004 € TTC.

Le Président DECIDE de retenir l'offre la moins disante telle qu'énoncée ci-dessus

135-2023 Adhésion 2023 au Label Territoire Bio Engagé

VU la Commission 4 Restreinte du 10 mai 2023 et la commission Agriculture du 20 Juin 2023, évoquant l'opportunité et l'engagement de la Communauté de communes et des 15 communes éligibles de promouvoir la filière de l'agriculture biologique au travers du label Territoire Bio Engagé,

Considérant que ce label récompense les collectivités qui détiennent plus de 22 % de leur surface agricole utile en agriculture certifiée biologique et que son adhésion est payante,

Considérant que cette action permettant la promotion économique et touristique du territoire fait l'objet d'une facture globale pour l'ensemble des collectivités labellisées, à savoir la communauté de communes et les communes de Cabrerolles, Causses-et-Veyran, Faugères, Fos, Gabian, Laurens, Magalas, Margon, Murviel-lès-Béziers, Neffiès, Roquessels, Roujan, Saint-Nazaire de Ladarez, Thézan-lès-Béziers et Vailhan,

Vu le montant de l'adhésion auprès d'Interbio Occitanie au tarif de 3348,66 € HT soit 4018,39 € TTC,

DECIDE d'adhérer pour l'ensemble des lauréats « Territoire Bio Engagé » et de régler l'adhésion annuelle à Interbio Occitanie sus 2 Avenue Daniel Brisebois, BP 82256, 31322 Castanet Tolosan – SIRET 83790489500013 - pour un montant de 3 348,66 € HT soit 4 018,39 € TTC.

136-2023 Insertion publicitaire à l'aéroport de Béziers – Régie Office du Tourisme

CONSIDERANT les travaux de la commission marketing de l'office du tourisme du 28 Septembre et la commission 4 restreinte du 10 octobre 2023,

Le Président DECIDE de valider le devis de la SARL Médiaffiche en charge de la publicité à l'aéroport de Béziers, sise 360 avenue des Compagnons à Castelnaud-le-Lès, d'un montant de 2 550 € HT soit 3 060 € TTC, pour une bâche publicitaire de 200 x 250 cm comprenant les frais d'impression et la location de l'espace pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} Janvier 2024.

137-2023 Spectacle pour la saison culturelle 2023 du service culturel de la Communauté de communes les Avant-Monts

Le Président DECIDE de valider le devis de « *Les Brimborions* » – Résidence La Guirlande – Apt 441 bat C – 52, rue Tour Gayraud – 34070 MONTPELLIER, d'un montant de 1604,30 € HT, dans le cadre de la saison culturelle, le 25 novembre 2023.

138-2023 Achat d'ouvrage et tarif de revente – Régie Office du Tourisme

VU la proposition du Syndicat de Cru Saint-Chinian pour un tarif d'achat de l'ouvrage Les 4 saisons des Virtuoses de Saint-Chinian, à 7 € HT (TVA à 5,5%) et un tarif de revente en boutique de 15 € TTC,

Le Président DECIDE de valider une commande de 10 exemplaires de l'ouvrage les 4 Saisons des virtuoses de Saint-Chinian, proposé par le Syndicat du Cru Saint-Chinian, ODG, sis Maison des Vins, 1, Avenue Charles Trénet 34 360 SAINT-CHINIAN d'un montant de 70 € HT soit 73,85 € TTC.

Je demande au Conseil de bien vouloir en prendre acte

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

